



Comité Régional Tir à l'Arc SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

SIRET N°412 981 797 00050
Code Naf 9312Z



TIR 18M – SALLE REGLEMENT 2023

1. PARTICIPATION

Cette compétition est réservée exclusivement aux archers licenciés au sein d'un club de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Toute participation d'archers extérieurs au Comité Régional ne pourra se faire que dans la limite des places disponibles à la clôture des sélections et seulement pour le tir de qualification.

2. DATES

- **Samedi 11 février 2023 : Jeunes**
 - Ouverture du greffe 8H30 début des tir 9H30
- **Dimanche 12 février 2023 : Adultes**
 - Ouverture du greffe 8H00 début des tir 9H00

3. MODE DE SELECTION / QUOTAS

- **Jeunes**

ARCHERS	F CL	H CL	F CO	H CO	F BB	H BB
U11	2	2				
U13	8	12				
U15	12	16				
U18	14	16	2	6	8	8
U21	6	8	2	6		

- **Adultes**

ARCHERS	F CL	H CL	F CO	H CO	F BB SCRACH J,S1,S2,S3	H BB SCRACH J,S1,S2,S3
SENIOR 1	8	10	4	8	8	16
SENIOR 2	12	16	4	12		
SENIOR 3	6	12	4	8		

Les inscriptions devront être effectives 6 jours avant le championnat du Comité Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur soit **le 05 Février 2023 à 20H pour les Jeunes comme pour les Adultes**

Pour s'inscrire les archers devront avoir réalisé 3 scores **6 jours** avant le championnat régional, date à laquelle les quotas seront définitivement arrêtés.

4. LES CATEGORIES :

Les catégories ouvertes sont celles reconnues par la FFTA :

- **Arcs Classiques (H/F)**
 - U 11 (Poussin) ; U 13 (Benjamin) ; U 15 (Minimes) ; U18 (Cadets) ; U21 (Juniors) ; S. 1, 2 et 3
- **Arcs à Poulies (H/F)**
 - U18 (Cadets) ; U21 (Juniors) ; Seniors 1, 2 et 3
- **Arcs Nus**
 - Catégorie U 15 / U 18 (Minime/Cadets), (H/F)
 - Catégorie Scratch Hommes et Scratch Femmes (U21 (Juniors), Seniors 1, 2 et 3)
- **Sont également reconnues** (mais non ouvertes pour le championnat de France) les divisions d'armes suivantes :
 - Les arcs droits (Longbow) : classés dans la division arcs nus (Bare Bow)
 - Les arcs « chasse » : classés dans la division arcs nus (Bare Bow)
 - Les arcs à poulies nus : classés dans la division arcs à poulies.

Attention :

A l'issue de la dernière semaine, si une catégorie est incomplète par manque d'archers inscrits, la commission Cibles se donne la possibilité de modifier les quotas de celle-ci et d'autres catégories ou les inscriptions seraient supérieures au quota afin de repêcher d'autres archers. Cela permettra d'ouvrir à d'autres compétiteurs les places vacantes et d'ainsi remplir au mieux le pas de tir.

5. INSCRIPTIONS

Tout archer désireux de participer au championnat régional 18M-Salle devra s'inscrire avec le formulaire accessible depuis le site du Comité Régional [Comité Régional PACA \(tirarcpaca.fr\)](http://tirarcpaca.fr).

Les clubs devront inscrire leurs archers sur le même formulaire :

- Les jeunes : **Avant 20h00 le dimanche 05 février 2023**
- Les adultes : **Avant 20h00 le dimanche 05 février 2023**

Si un archer inscrit, ne se présente pas lors de la compétition, la mise pourra être demandée par l'organisateur à son club (sauf cas de force majeure, à voir avec l'organisateur).

6. CIBLERIES

Les blasons utilisés pour la ciblerie seront les mêmes que ceux prévus par le règlement de la F.F.T.A et utilisés lors du championnat de France en Salle pour les tirs qualificatifs et les duels, conformément au règlement Tir en Salle (A.7 et C.1).

- Blason unique de 80 cm : U 11 (poussin)
- Tri-spots verticaux de 60cm : U 13 (benjamin) et U 15 (minime) arc classique
- Tri-spots verticaux de 40 cm : U 18 (cadet) à Senior 3 arc classique et arc à poulies.
(blasons mixtes ou spécifiques en fonction de la catégorie)
- Tri-spots verticaux de 60cm : U 18 (cadet) arc nu.
- Tri-spots verticaux de 40 cm : scratch hommes et femmes arc nu (U21 (junior) et S1, 2, 3).

7. PHASES FINALES

Le titre de Champion du Comité Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur sera attribué au vainqueur de chaque catégorie à la suite des phases finales. Le tir de qualification permet de classer les archers pour les duels des phases éliminatoires et finales.

- **Epreuves éliminatoires :**

- Les archers qualifiés pour les phases éliminatoires sont positionnés en fonction de leur classement à la fin de l'épreuve de qualification. Ils tirent une série de matchs.
- Les matchs se tirent au meilleur des 5 sets (arc classique) ou aux points après 5 volées (CO).

- **Epreuves finales :**

- Le tir alterné devra préféré pour la petite finale et la finale.

- **Déroulement d'un match Arc Classique et Arc Nu**

- Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1 volée de 3 flèches = 1set)
- Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
- Le vainqueur du match est déterminé par le nombre de sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 6 points
- S'il y a égalité après 5 sets, le vainqueur du match est déterminé par un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre sur le spot du milieu.
- Barrage : 40 secondes par flèche sauf en phase finale

- **Déroulement d'un match Arc Poulie**

- Le match se déroule en 5 volées de 3 flèches, aux points. Le vainqueur du match est déterminé par le total des points.
- S'il y a égalité après 5 volées, le vainqueur du match est déterminé par un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre sur le spot du milieu.
- Barrage : 40 secondes par flèche sauf en phase finale si tir alterné (20 sec/flèche).

- **Placement des archers lors d'un match**

- Lors des épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite du compétiteur est déterminée par le tableau des matchs.
- L'organisateur a le choix du tableau à utiliser.
- Durant la première série de matchs, le compétiteur placé sur la ligne supérieure de chaque paire du tableau tirera depuis le côté gauche. L'attribution des cibles pour le match relève de l'organisateur.
- Lors des matchs en tir alterné, l'archer ayant la meilleure place à la suite de l'épreuve de classement (qualification), aura à décider de son ordre de tir (tirer le premier ou le second) pour la première volée.
- L'archer ayant le nombre de sets cumulé le plus bas de la volée précédente tirera le premier lors de la volée suivante.
- Si les archers sont à égalité, celui qui aura tiré le premier lors de la première volée tirera le premier lors du barrage.

8 TENUE VESTIMENTAIRE

Pour cette compétition seules les **tenues de club** ou **blanches** seront **ACCEPTÉES** (Cf règlements FFTA).

9 RECOMPENSE

Le Comité récompensera les trois premiers de chaque catégorie en fonction du nombre d'archers sélectionnés (quotas). Les archers récompensés devront être présents lors de la remise des prix (**leur présence est indispensable pour recevoir leur médailles**).